



GFI

Conseil d'Administration du 18 mai 2021

Compte administratif 2020

Le présent rapport a pour objet de retracer l'exécution du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique durant l'exercice 2020, en présentant :

I – Les résultats et soldes comptables de l'exercice 2020

- I.1 – Vue d'ensemble
- I.2 – Le résultat comptable de l'exercice
- I.3 – Le solde d'exécution de l'exercice

II – Les impacts de la crise sanitaire de la pandémie de COVID 19 sur le budget du SDIS 44

- II.1 – Le contexte général
- II.2 – Les impacts au SDIS
 - II.2.1 – L'activité du SDIS
 - II.2.2 - Les recettes
 - II.2.3 – Les dépenses

III – La section de fonctionnement

- III.1 – Les recettes réelles de fonctionnement
- III.2 – Les dépenses réelles de fonctionnement
 - III.2.1 - Les charges de personnel
 - III.2.2 – Les charges courantes de gestion
 - III.2.3 – Les subventions
 - III.2.4 – Les frais financiers
 - III.2.5 – Les provisions

IV – La section d'investissement

- IV.1 – Présentation générale
- IV.2 – Les recettes réelles d'investissement
- IV.3 – Les dépenses réelles d'investissement
- IV.4 – Les autorisations de programme
 - IV.4.1 – La clôture des autorisations de programme
 - IV.4.2 – La situation des autorisations de programme

V – Les indicateurs financiers

Cette présentation est complétée par :

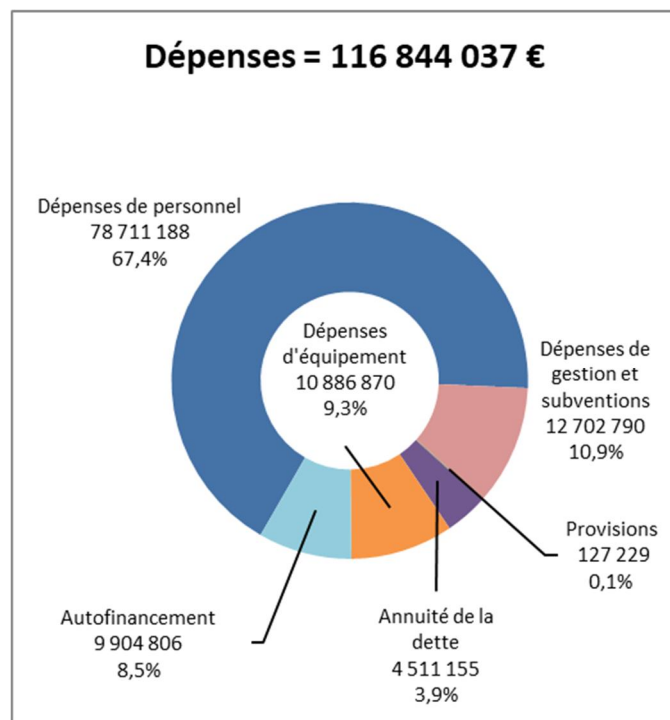
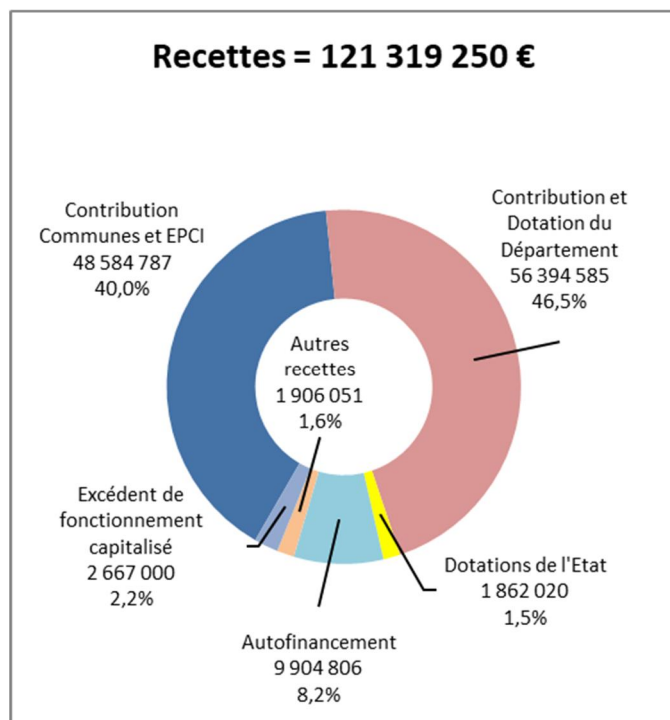
Annexe 1 : note de synthèse du compte administratif 2020 (art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Annexe 2 : analyse de la dette au 31 décembre 2020

I – Les résultats et soldes comptables de l'exercice 2020

I.1 – Vue d'ensemble

Globalement, toutes sections confondues, le budget 2020 a été exécuté à 93,5 % en dépenses et à 98,4 % en recettes (hors la reprise des résultat et solde antérieurs, le virement de la section de fonctionnement et les dépenses imprévues qui ne font pas l'objet de réalisation). Sa réalisation se décline de la manière suivante :



I.2 – Le résultat comptable de l'exercice (fonctionnement)

La neutralisation des dotations aux amortissements est une procédure comptable qui consiste, en cas de déséquilibre de la section de fonctionnement, à neutraliser budgétairement tout ou partie de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées. Intrinsèquement, l'usage de cette procédure a pour conséquence une diminution de l'épargne. C'est dès lors une partie de l'épargne qui finance des dépenses de fonctionnement.

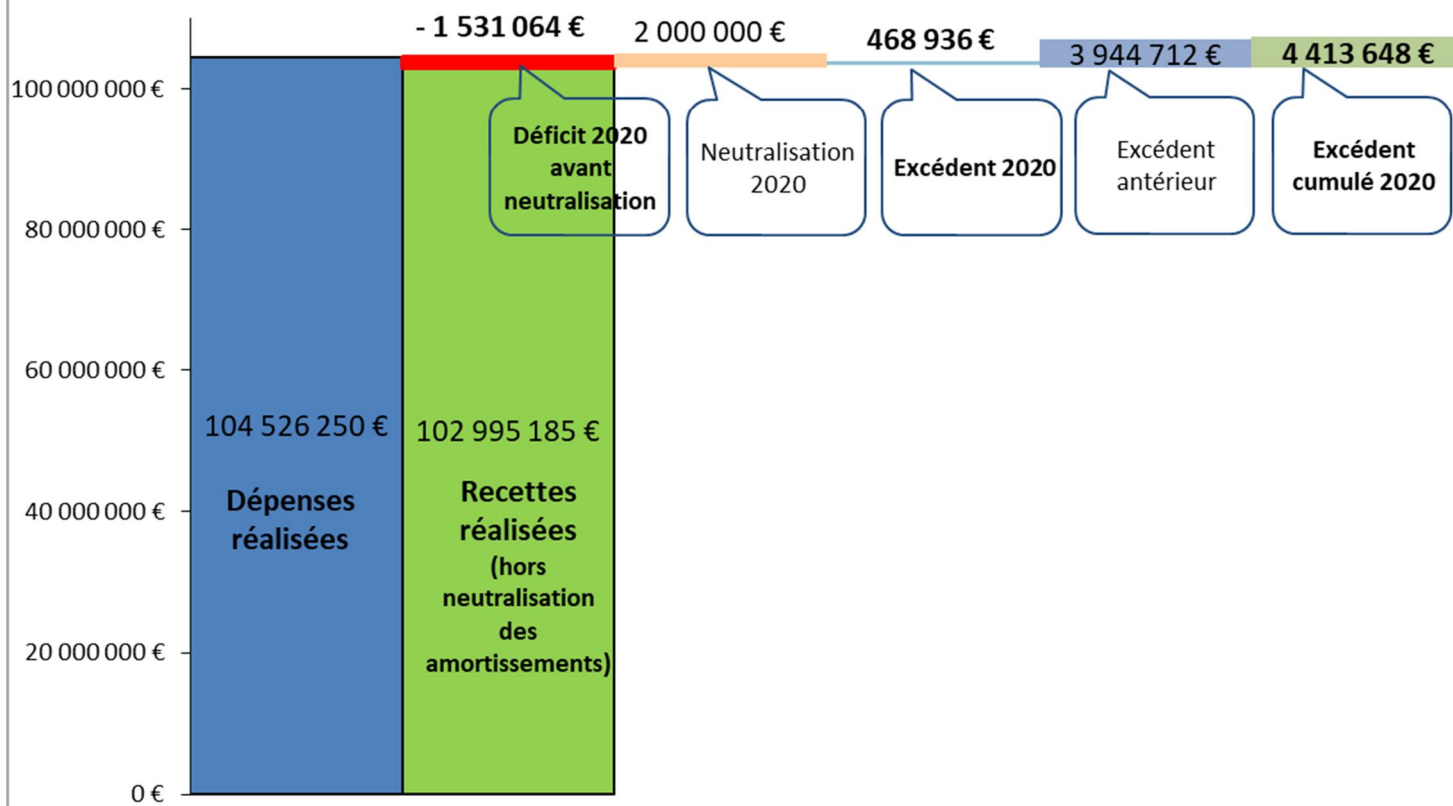
Pour le deuxième exercice consécutif le résultat comptable, avant écritures de neutralisation des dotations aux amortissements, est déficitaire ; en 2020, ce déficit atteint 1.531.000 €. Conformément aux perspectives présentées à l'occasion des débats d'orientations budgétaires passés, ce déficit a par ailleurs tendance à se creuser en raison d'une progressivité des charges nettement plus élevée que celle des produits ; il s'élevait en 2019 à - 151.000 €.

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 2,1 % (+ 1.881.000 €) entre 2019 et 2020 contre 0,8 % (+ 838.000 €) pour les recettes.

Considérant, le niveau de neutralisation (2 millions d'euros M€), le résultat de la section de fonctionnement affiche un excédent et s'établit, comptablement, à + 468.935,52 € pour la gestion de l'exercice 2020.

Compte tenu de la reprise d'un résultat antérieur égal à + 3.944.712,12 €, le résultat cumulé s'élève à + 4.413.647,64 €, se composant de la manière suivante :

Fonctionnement - résultat comptable



I.3 – Le solde d'exécution de l'exercice (investissement)

La section d'investissement présente un solde positif égal à 4.006.276,83 € pour la gestion de l'exercice 2020. Compte tenu de la reprise d'un solde antérieur négatif de 1.025.190,09 €, le solde cumulé s'élève à + 2.981.086,74 €. Agrégé au solde des restes à réaliser (- 467.292,79 €), l'exercice 2020 affiche un excédent de financement de 2.513.793,95 €.

Section d'investissement	Solde
Solde d'exécution d'investissement 2020	4.006.276,83 €
Solde d'exécution antérieur	- 1.025.190,09 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 2.981.086,74 €
Solde des restes à réaliser 2020	- 467.292,79 €
Solde net de l'exercice	+ 2.513.793,95 €

Reffet de la gestion 2020, le niveau des résultat et solde constatés en 2020 est notamment consécutif à un exercice 2020 marqué par une crise sanitaire mondiale totalement inédite ayant fortement bouleversé les projets et prévisions du SDIS.

II – Les impacts de la crise sanitaire de la pandémie de COVID-19 sur le budget du SDIS 44

II.1 – Le contexte général

En 2020 au-delà des questions sanitaires et sociales, la pandémie de COVID-19 a profondément perturbé le fonctionnement des différents acteurs économiques français et mondiaux provoquant une crise économique majeure. Les périodes de confinement, les mesures de limitation de circulation, de prévention sanitaire mises en œuvre depuis mars 2020 ont eu de multiples effets qui se poursuivent : réduction des échanges mondiaux, restriction d'activités conduisant à des retards dans l'exécution des commandes et des difficultés d'approvisionnement, pénurie de matières premières, ...

Ainsi en 2020, selon les premières estimations le PIB mondial a chuté de 3,3 % (FMI), celui de la France de 8,2 % (INSEE), soit un repli inédit depuis 1945.

Quatre lois de finances rectificatives ont été adoptées en 2020 conduisant à revoir à la hausse le déficit public sous l'effet d'une double évolution :

- une diminution attendue des recettes publiques de plus de 7 % : contraction de l'activité et mesures de baisse des prélèvements obligatoires ;
- une augmentation des dépenses publiques (100 Md€) : plans d'urgence, de soutien et de relance.

Malgré des perspectives de déficit toujours élevé en 2021, les pouvoirs publics ont choisi de maintenir en 2021 un niveau élevé de dépenses par le prolongement de certains dispositifs de crise et la montée en charge du plan de relance.

A l'échelon local, les premières tendances constatées font apparaître d'importantes disparités parmi les collectivités selon les strates et les localisations. Ainsi, il peut être noté des impacts sur le niveau des recettes : pertes de recettes fiscales, baisse des recettes tarifaires notamment pour le bloc communal, baisse des droits de mutation mais également sur les dépenses avec l'accroissement, notamment, des dépenses à caractère social pour les départements. Ces premiers éléments tendent à faire apparaître que les dépenses consécutives aux mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie pourraient être compensées par la baisse des achats et prestations externes.

II.2 – Les impacts sur le SDIS

II.2.1 – L'activité du SDIS

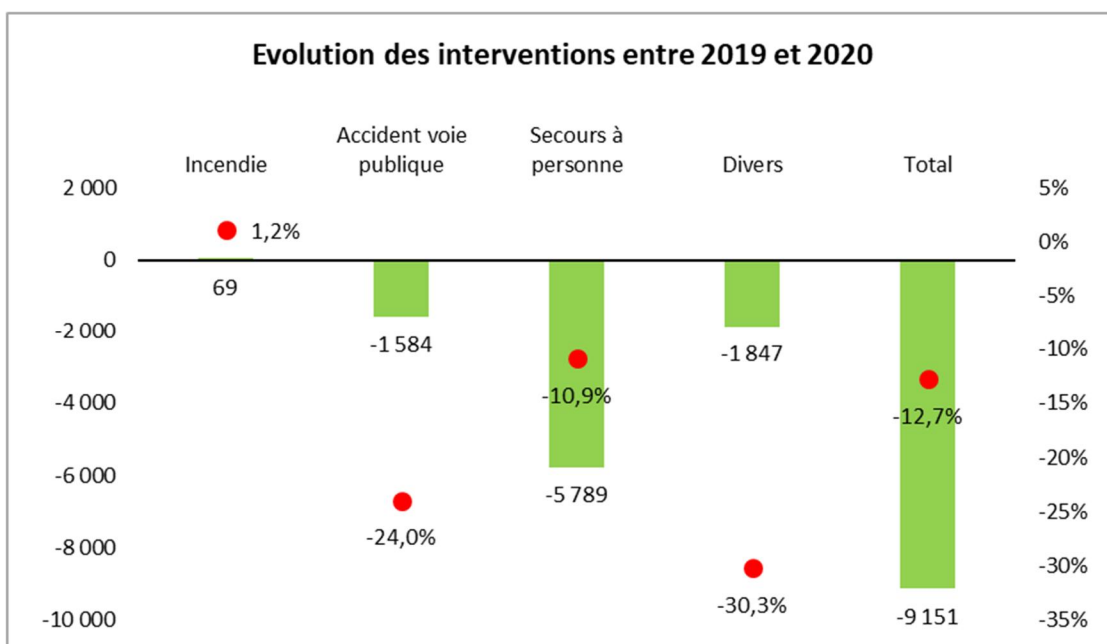
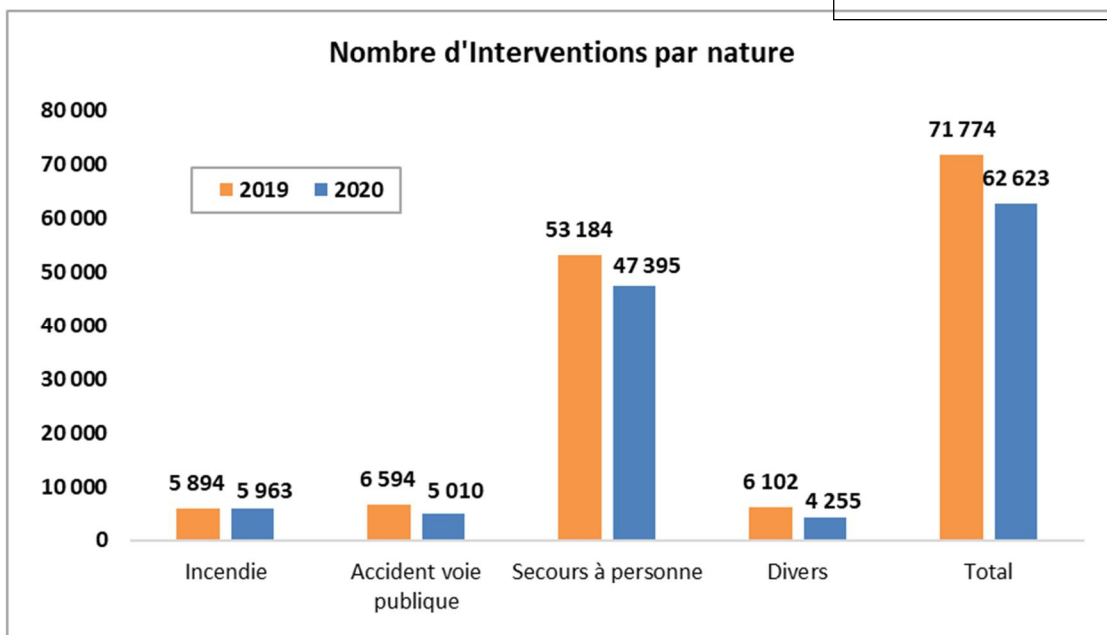
A l'instar de très nombreuses collectivités, le SDIS a su dans des délais extrêmement rapides mettre en œuvre des mesures visant à la continuité de ses services (télétravail) ainsi que celles nécessaires à la prévention sanitaire des agents.

Ses compétences logistiques, son expérience de la gestion de crise et son rayonnement départemental ont été mis à la disposition du Département et de l'Etat dans le cadre de la distribution de masques ainsi que pour la réalisation de tests de détection du virus (aéroport) ou même à l'occasion de formations à l'exécution de ces tests.

Dans le cadre des vaccinations, le SDIS est à nouveau sollicité pour la réalisation des actions de vaccination de « masse » en 2021.

Les différents confinements ont eu un très large effet sur l'activité opérationnelle du SDIS qui enregistre une baisse globale de 12,7 % des interventions par rapport à 2019 : 62.623 interventions en 2020 contre 71.774 en 2019.

Les graphiques ci-après détaillent par type d'intervention leur évolution entre 2019 et 2020.



II.2.2 – Les recettes

Les recettes du SDIS étant constituées à plus de 98 % par les contributions du Département, des communes et des EPCI, elles ont été très faiblement impactées par la crise sanitaire. Parmi les autres recettes du SDIS, est à noter la baisse des recettes de restauration (- 27 % = - 28.300 € par rapport à 2019) en raison de la réduction des repas distribués sur le restaurant de Gesvrine (confinement et télétravail).

Compte tenu du décalage d'un exercice lors de la facturation, l'impact sur les autres recettes sera probablement plus notable en 2021 sur les postes des transports sanitaires (convention CHU/SAMU) ou les interventions au bénéfice des SDIS limitrophes.

II.2.3 – Les dépenses

Trois effets sur les dépenses peuvent être identifiés. La création de dépenses nouvelles non prévues lors de l'élaboration du budget primitif (BP) alors que dans le même temps, les modifications profondes touchant l'activité du SDIS ont provoqué l'annulation ou la réduction de dépenses constituant habituellement le budget, tandis que d'autres ont dû faire l'objet de décalages sur 2021.

- La création de dépenses nouvelles :

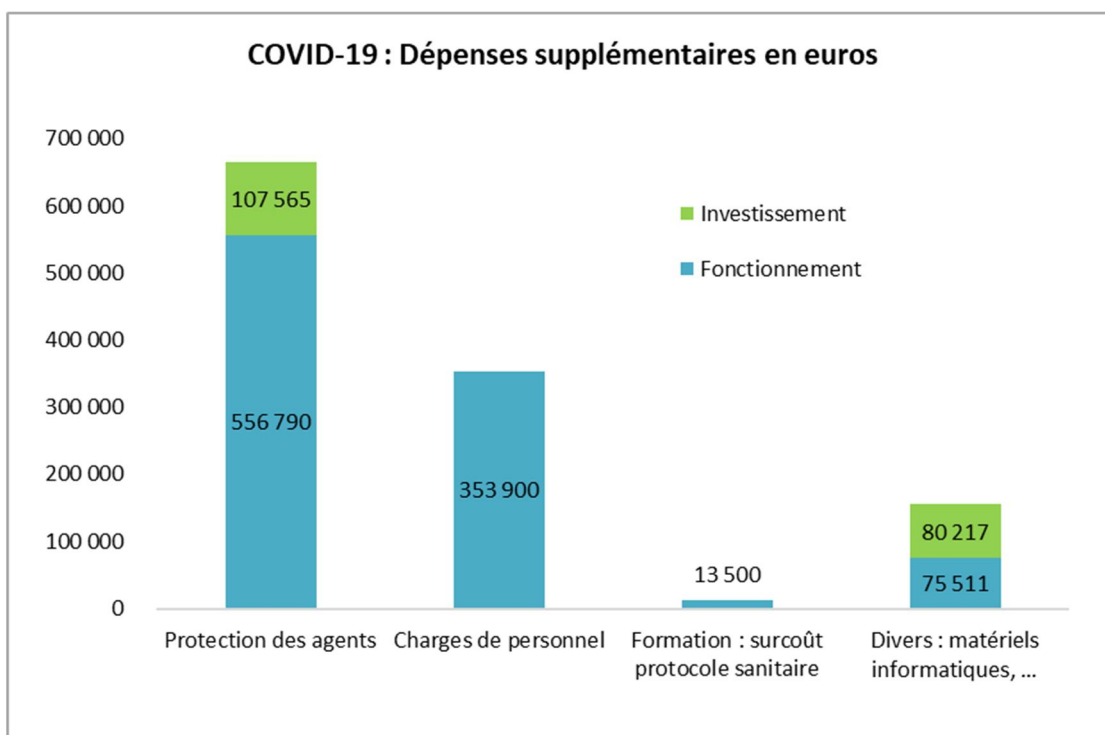
D'un montant total de 1.187.500 €, elles concernent principalement la section de fonctionnement (84 % des dépenses supplémentaires).

Plus de 55 % des dépenses supplémentaires (664.000 €) ont été consacrés à l'achat d'équipements et de fournitures destinés à la protection des agents et à la limitation de la propagation du virus. Ainsi le SDIS a acheté en 2020 des masques pour un montant global égal à 367.000 €.

354.000 € constituent des charges de personnel pour :

- o 275.000 € correspondant au surcroît d'indemnités versées aux SPV dans le cadre des astreintes. Les différents confinements ayant accru la disponibilité des SPV, ceux-ci se sont alors positionnés en astreinte dans leur centre de secours respectif. Il est à noter que l'enregistrement des SPV en astreinte a été réalisé dans le respect des effectifs opérationnels définis au niveau départemental. Ainsi le niveau d'indemnité atteint au plus fort de l'année correspond au niveau qui serait attendu pour que le SDIS puisse armer ses véhicules en journée.
- o 61.000 € pour l'attribution de chèques déjeuner aux personnels placés en télétravail.
- o 17.900 € sont la conséquence de la mesure prise au niveau gouvernemental et abrogeant de manière temporaire la journée de carence pour les fonctionnaires malades de la COVID.

La crise économique consécutive à la pandémie a provoqué une tension sur les marchés financiers qui s'est traduite pour le SDIS par un surcoût de frais financiers égal à 63.500 € (échéance dégradée d'un emprunt ; voir annexe 2 « Analyse de la dette »).



- Les dépenses annulées ou réduites :

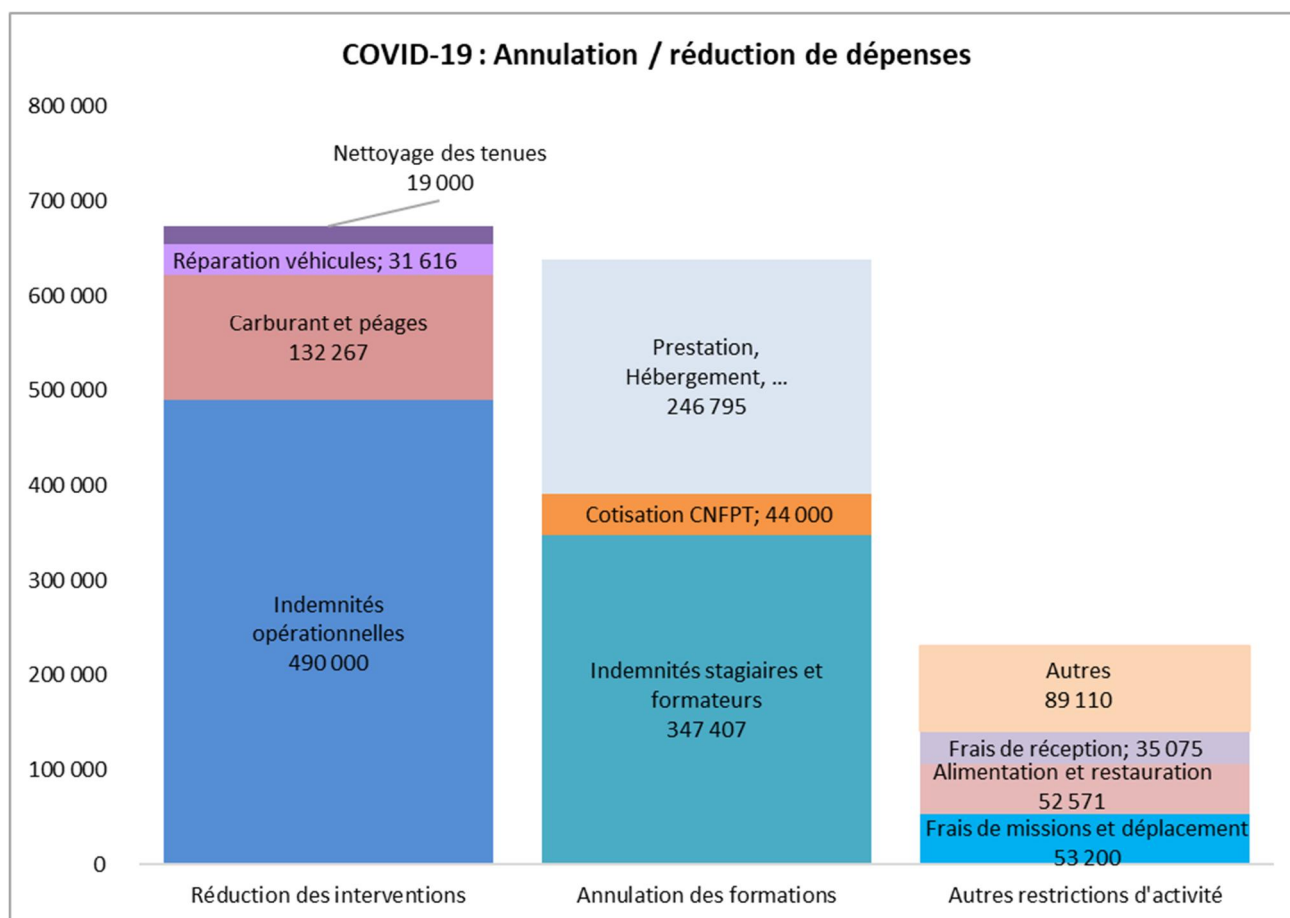
La réduction de l'activité du SDIS a eu pour effet d'amoindrir de 1.541.000 € les consommations de crédits exclusivement de la section de fonctionnement, plus de 57 % de ces non consommations concernant les charges de personnel du chapitre 012.

La contraction des interventions évoquée ci-avant a eu pour effet de réduire de 490.000 € le volume des indemnités versées aux SPV au titre des interventions réalisées, alors que dans le même temps la consommation en carburant a diminué de 132.000 €, l'entretien des tenues de 19.000 € et les réparations de véhicules de près de 32.000 €.

Durant la 1^{ère} période de confinement le SDIS a procédé à la déprogrammation de la totalité des formations de la période. Celle-ci n'ont pas toutes pu être reprogrammées, compte tenu notamment des protocoles sanitaires limitant le nombre de stagiaires ou de prestataires ayant réduit fortement leur offre. En conséquence, les dépenses de formation ont fait l'objet d'une baisse de 638.000 € dont

- o 347.000 € correspondant aux indemnités versées aux SPV et aux indemnités accessoires des formateurs ;
- o 44.000 € à la suspension de la cotisation CNFPT en novembre et décembre 2020 ;
- o 247.000 € aux prestations de formation et frais annexes aux formations comme les frais de déplacement et d'hébergement.

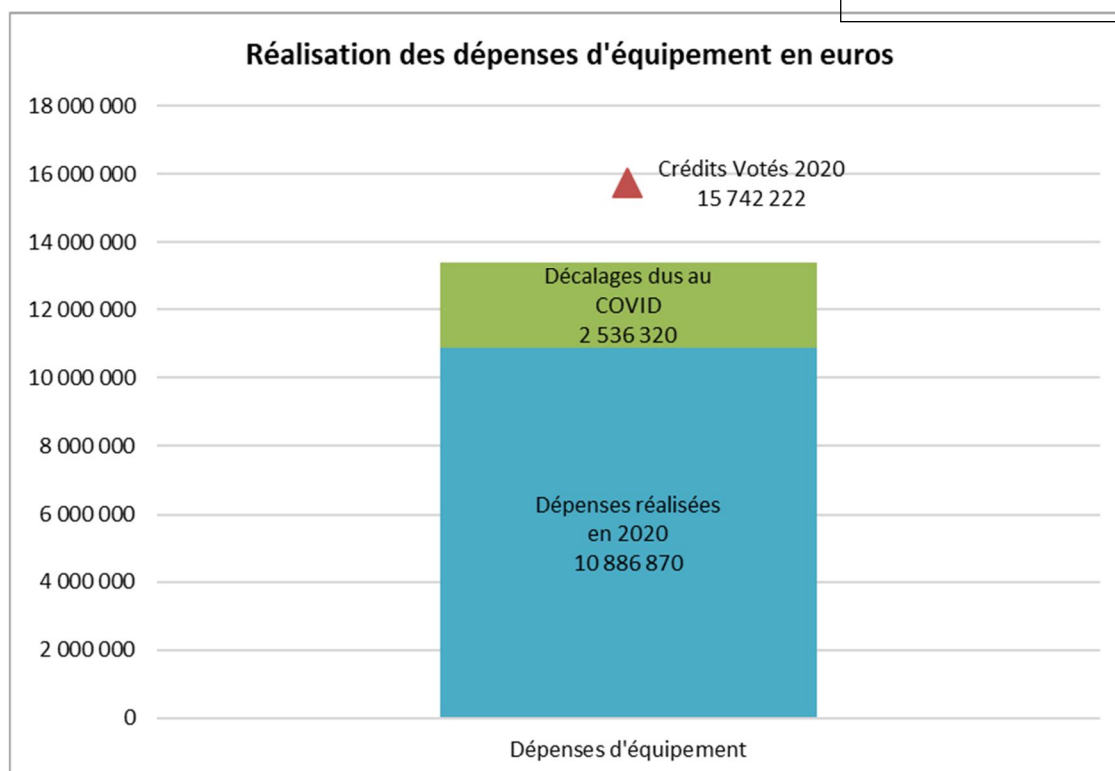
Les restrictions sanitaires imposées à l'ensemble du pays ont également eu un impact sur les frais de missions et déplacements (53.000 €), de cérémonies (35.000 €), l'entretien des espaces verts et les travaux de régie. La mise en œuvre généralisée du télétravail a également eu un impact sur les dépenses de production de repas du restaurant de Gesvrine (53.000 €).



- Les dépenses décalées :

Ce phénomène a impacté plus particulièrement la section d'investissement. Ainsi, les difficultés d'approvisionnement et les interruptions d'activité ont très largement accru les délais de livraison des fournisseurs. Le poste d'acquisition des véhicules a, compte tenu de délais de fabrication particulièrement rallongés, été celui qui a enregistré les décalages de crédits sur l'exercice 2021 les plus importants (plus de 2 M€). Dans une moindre mesure, l'acquisition de vestes et pantalons d'intervention a également été touchée (près de 200.000 €) ; de même, l'ordre de service de démarrage de la construction du CIS Paimboeuf n'a été émis qu'à la fin du 1^{er} confinement entraînant un décalage de paiement de 299.000 €.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement en a été fortement impacté. En effet, le taux de réalisation 2020 s'élève à 69,2 % alors que sans ces décalages il aurait pu atteindre 85 %.



De manière synthétique, le bilan des impacts de la crise sanitaire sur le budget du SDIS se présente de la manière suivante :

En euros	Dépenses supplémentaires (1)	Dépenses annulées ou réduites (2)	Recettes réduites (3)	Bilan = (1) - (2) - (3) (<i>négatif = diminution du budget</i>)
Fonctionnement	999.700	1.541.000	28.300	- 569.600
Investissement	187.800	-	-	+ 187.800
Total	1.187.500	1.541.000	28.300	- 381.800

A l'occasion de la 1^{ère} décision modificative de l'année, le SDIS a été amené à abonder de 650.000 € la section de fonctionnement et de 250.000 € la section d'investissement en vue de couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la mise en place de mesures de prévention et de protection des agents (masques, gants, ...). Le caractère inédit et incertain quant à la durée des événements et de la crise sanitaire n'a pas permis de mesurer, à cette période, l'incidence budgétaire des restrictions d'activité. Les crédits adoptés à l'occasion du BP ont en conséquence été maintenus à leur niveau normal expliquant ainsi un taux de réalisation global des dépenses réelles inférieur à celui des exercices précédents.

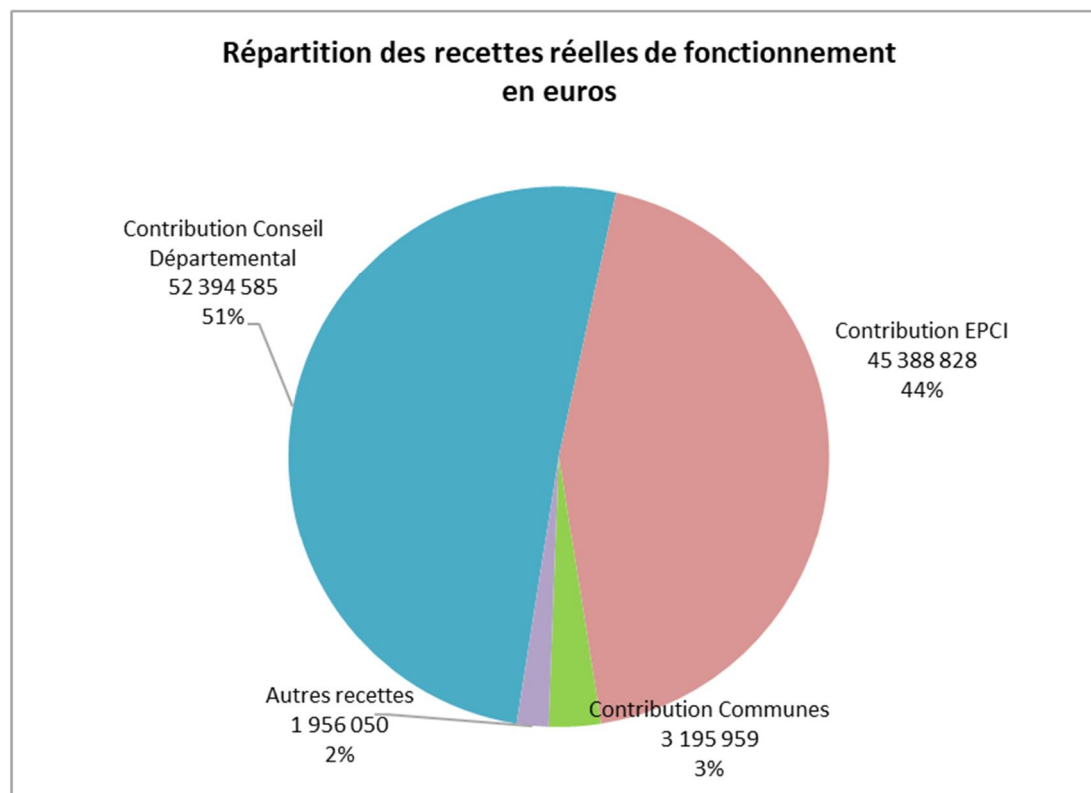
L'adoption du budget primitif 2020 envisageait une contraction de l'épargne brute de 14 % et de l'épargne nette de 11 %. Le faible impact de la crise sur les recettes réelles de fonctionnement associé à un bilan positif sur les dépenses réelles de fonctionnement (surcroît de dépenses = 1.000.000 € / réduction des dépenses = 1.541.000 €) conduit à constater une moindre baisse des épargnes : épargne brute = - 8 % et épargne nette = - 0,7 %.

Dans l'analyse détaillée du compte administratif qui est proposée à suivre, les éléments du bilan de la pandémie apparaîtront en bleu et en italique pour une lecture plus aisée. Une comparaison par rapport à l'exercice 2019, retraitée des impacts de la COVID-19 sera également mentionnée.

III – La section de fonctionnement

III.1 – Les recettes réelles de fonctionnement

Hors recettes ponctuelles¹, les recettes réelles de l'exercice 2020 s'élèvent à 102.923.123 € et progressent de 0,8 % par rapport aux réalisations 2019 (évolution annuelle moyenne sur 5 ans = + 0,4 %). Elles sont constituées de la manière suivante :



Les contributions des communes et EPCI ainsi que la contribution du Département évoluent de + 1,0 % par rapport à 2019. Les autres recettes diminuent quant à elles de 7,6 % soit 159.000 €. Hormis les recettes de restauration dont la baisse est consécutive à la crise sanitaire, cette contraction correspond principalement aux colonnes de renfort, les remboursements 2019 ayant été particulièrement élevés (182.000 € en 2019 contre 42.000 € en 2020).

III.2 – Les dépenses réelles de fonctionnement

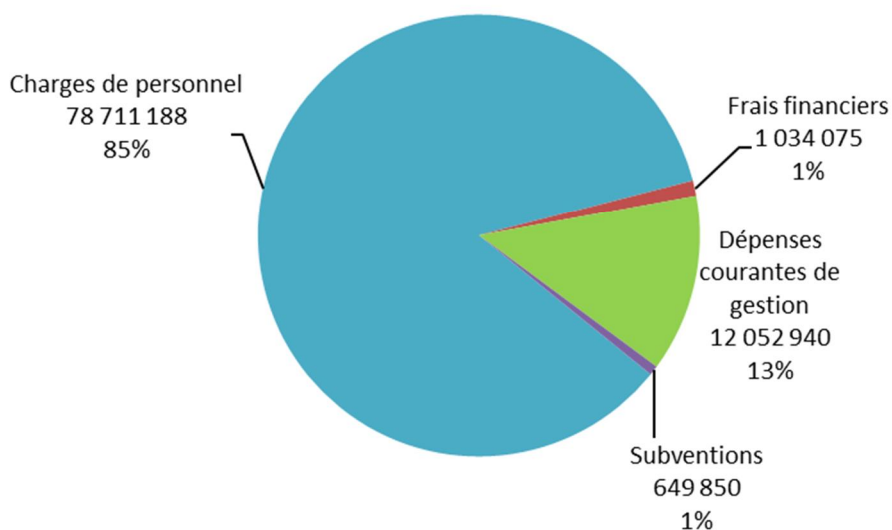
Hors provisions pour risques et charges dont les montants sont très variables et écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes relatives aux dons en nature reçus, le total des dépenses réelles de fonctionnement atteint, pour l'exercice 2020, 92.575.282 €, en augmentation de 2,1 % par rapport aux réalisations 2019 (évolution annuelle moyenne sur 5 ans = + 1,3 %).

Purgées des éléments relatifs à la pandémie, les dépenses réelles de fonctionnement se seraient élevées à 92.830.000 € en hausse de 2,4 % par rapport à 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

¹ Recettes ponctuelles : reprises sur provisions + écritures sur don en nature

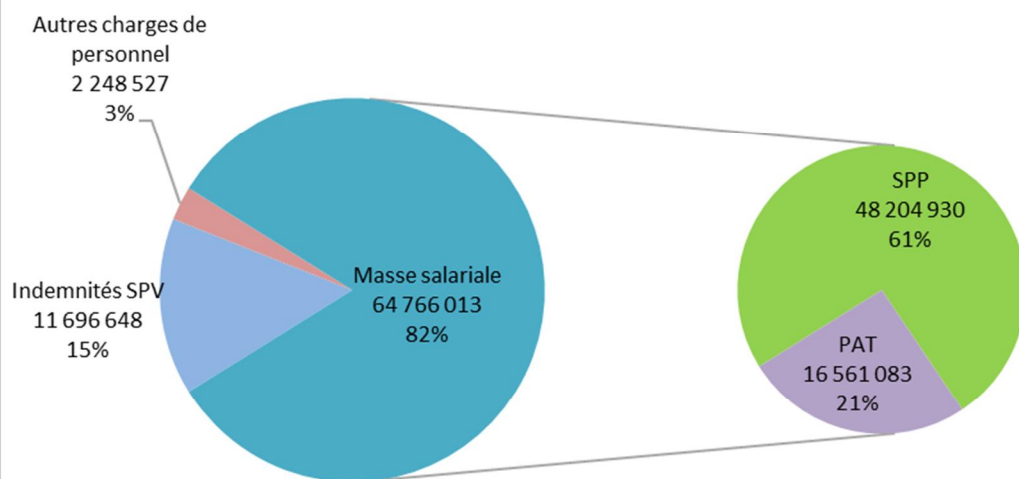
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement hors provisions



III.2.1 – Les charges de personnel

Correspondant au chapitre budgétaire 012, elles s'élèvent à 78.711.188 € et représentent 85 % des dépenses réelles de fonctionnement ; elles augmentent de 2,9 % par rapport à 2019.

Répartition des charges de personnel (Chapitre 012)



Les autres charges de personnel incluent l'allocation fidélité, la PFR, les cotisations pour les chèques déjeuner et titres repas, la prévoyance, la couverture du risque santé, la médecine du travail, ...

En l'absence des impacts dus à la COVID, les charges de personnel se seraient élevées à 79.006.000 € et auraient augmenté de 3,3 %.

- La masse salariale :

Depuis 2015, le SDIS a adopté une politique de temporisation des recrutements en vue de ralentir l'évolution de sa masse salariale, permettant ainsi d'atténuer les effets inflationnistes de mesures réglementaires telles que le PPCR² ou les hausses du point d'indice. Le contrôle pratiqué sur les effectifs a conduit en 2018 à constater une baisse de la masse salariale de 0,3 %, la moyenne annuelle des effectifs s'établissant alors à 1.104,1 postes pourvus pour un effectif budgétaire de 1.169,9.

En 2019, face à une augmentation du nombre des interventions due en partie à une croissance constante de la population du département depuis plusieurs années, il a été décidé une relance des recrutements. En parallèle, afin de soutenir les effectifs opérationnels, le SDIS a eu recours à des sapeurs-pompiers professionnels contractuels compensant une partie des postes vacants. Ces mesures se sont alors traduites par un accroissement de la masse salariale de 3,9 %, la moyenne annuelle des effectifs atteignant 1.127,9 postes pourvus.

En 2020, le SDIS a poursuivi sa politique de recrutements et de recours à des personnels contractuels.

- o 14 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) ont été recrutés à l'occasion de la formation initiale (FI) de février, 24 en octobre. Fin décembre, 1.157 postes étaient pourvus et sur l'année 2020, l'effectif annuel moyen s'élevait à 1.144,8 postes pourvus. Le turn-over 2020 affiche 57 entrées pour 35 sorties, soit un impact budgétaire de + 431.000 €.
- o Le nombre de personnels non titulaires est passé de 18,3 ETP³ en 2019 à 29,5 en 2020 dont 17,2 SPP, accroissant les dépenses de recours aux contractuels de 443.000 €.

A ces mesures portant sur les effectifs, s'ajoutent les effets des mesures réglementaires :

- o de la revalorisation du taux de la prime de feu de 19 % à 25 % à compter du 26 juillet 2020 pour un coût supplémentaire de 695.000 €,
- o la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (110.000 €),
- o la hausse de la sur-cotisation CNFPT de 0,55 % à 0,86 % (63.000 €).

Les composantes du GVT, à savoir les avancements de grade et d'échelon 2019 (effet année pleine) et 2020 ont accru la masse salariale de 612.000 €.

La masse salariale 2020 s'élève à 64.766.000 € en hausse de 3,7 % par rapport à 2019, soit + 2.325.000 €.

Le montant net des impacts de la COVID-19 sur la masse salariale est de - 114.000 €, se traduisant par :

- o *une baisse de 88.000 € des indemnités accessoires versées aux SPP formateurs,*
- o *la suppression de la sur-cotisation de 0,9 % pour les SPP en novembre et décembre (- 44.000 €),*
- o *la suspension des retenues « jour de carence » pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire (+17.900 €).*

Ainsi sans les effets de la crise sanitaire, la masse salariale se serait établie à 64.880.000 € enregistrant une hausse de 3,9 %.

- Les indemnités versées aux SPV :

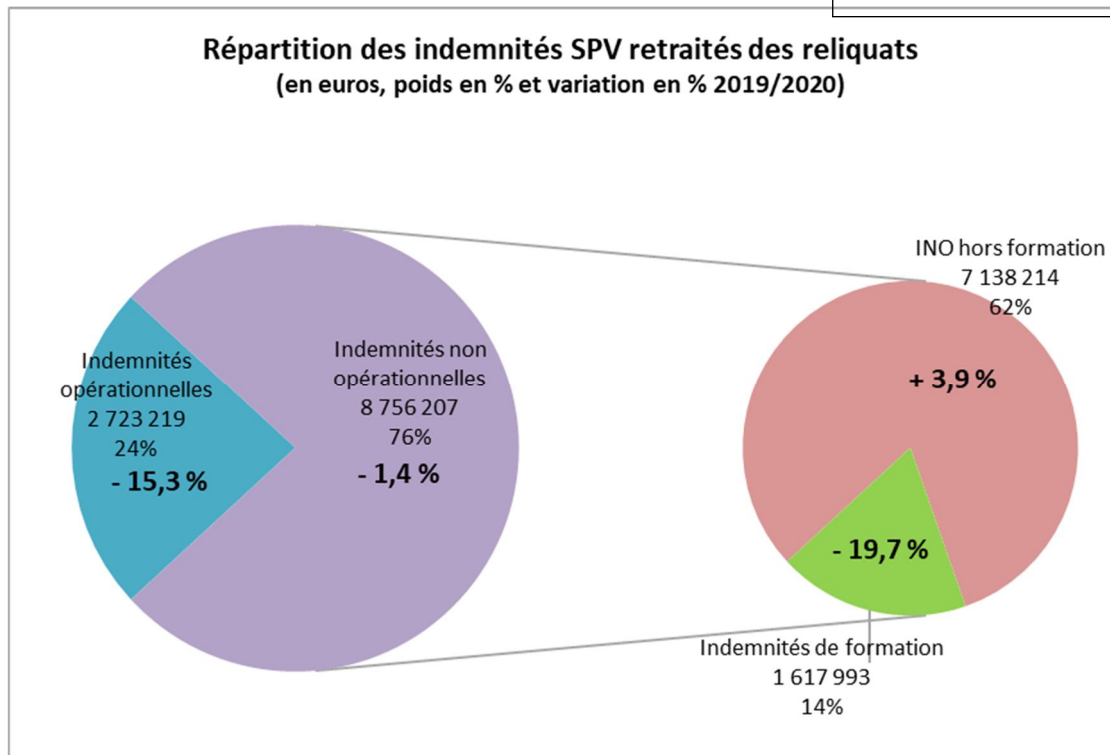
D'un montant global de 11.696.618 €, elles évoluent de - 1,5 % par rapport à 2019.

Tous les ans, les indemnités générées en fin d'année constituent des reliquats qui ne sont traités comptablement que sur l'exercice suivant. Celui relatif à l'exercice 2019 était particulièrement élevé et presque deux fois supérieur à celui de 2020 comptabilisé en 2021. Retraité des reliquats annuels, le volume global des indemnités 2020 s'élève à 11.479.000 €, inférieur de 619.000 € par rapport à 2019 (- 5,1 %).

Leur répartition est illustrée par le graphique suivant :

² PPCR : Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations

³ ETP : Equivalent Temps Plein



Les impacts de la pandémie ont été particulièrement marquants sur ce poste de dépenses dont le solde net s'élève à - 474.000 €. La baisse des indemnités opérationnelles est estimée à 490.000 €, celles de formation et de manœuvre à 259.000 €, alors que les indemnités versées dans le cadre des astreintes ont été accrues de 275.000 €. Ainsi hors pandémie et retraité des reliquats, le montant global des indemnités versées aux SPV s'établirait à 11.954.000 € ramenant la baisse à 1,2 %.

A noter également qu'une hausse réglementaire de l'indemnité horaire d'environ 1,2 % a été mise en œuvre le 1^{er} juillet 2020.

- Les autres dépenses de personnel :

D'un montant total de 2.248.527 €, les autres charges de personnel regroupent notamment une partie des dépenses à caractère social au profit des diverses catégories de personnel (SPP, SPV et PAT) : titres déjeuner, prévoyance, allocation fidélité, prestation de fidélisation et de reconnaissance des SPV (PFR), couverture santé. Leur évolution s'élève à + 4,1 % en 2020.

La pandémie a largement contribué à l'évolution de ce poste en raison notamment de la mise en œuvre du télétravail et de l'attribution de titres restaurant en découlant. Ainsi sans ce surcroît de dépenses, les autres charges de personnel auraient évolué de + 1,6 % s'établissant à 2.195.000 €.

L'accroissement est alors dû au versement d'indemnités chômage pour 13.000 € et au transfert de charge correspondant à l'allocation pour enfant handicapé (32.000 €) qui était précédemment versée par le Comité des Œuvres Sociales du SDIS (COS) et pris en charge par le SDIS sous la forme de subvention versée au COS.

III.2.2 – Les charges courantes de gestion

En 2020, les charges courantes de gestion affichent une baisse de 3 % soit - 373.000 € par rapport aux réalisations 2019 pour s'établir à 12.052.940 €.

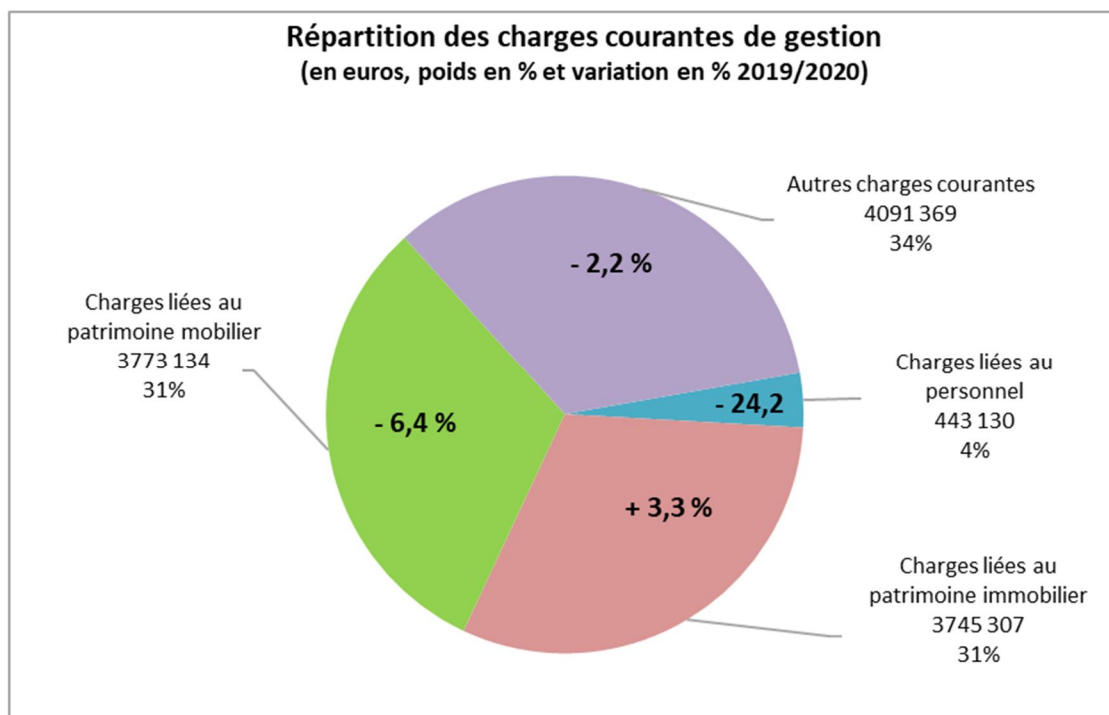
Les effets de la crise sanitaire sur les charges courantes se traduisent à la fois par :

- o *un surcroît de dépenses visant à la protection des agents et à la mise en œuvre des protocoles sanitaires pour un montant total de 582.000 €,*
- o *une contraction de 693.000 € des achats et prestations en raison des restrictions d'activités.*

Retraités de ces effets, elles s'élèveraient à 12.163.000 € et leur diminution serait ramenée à 2,1 %.

Cette évolution est la démonstration une nouvelle fois des efforts poursuivis par les services dans leur recherche d'optimiser les coûts de fonctionnement du SDIS. En 2020, elle s'est notamment traduite par l'obtention de meilleurs tarifs sur les marchés d'assurance « responsabilité civile » et de téléphonie. Les résultats de cette optimisation ont par ailleurs été renforcés par une conjoncture favorable sur le coût des carburants. Toutefois, sur certains postes de dépenses, les recherches d'économie semblent atteindre leur limite. Ainsi, suite aux résiliations à titre conservatoire de la part de son assureur, le SDIS a été contraint de négocier des avenants en plus-value sur les marchés de protection statutaire des SPP et PAT et de protection sociale des SPV. Par ailleurs, la relance du marché de maintenance des ARI⁴ a fait l'objet d'un alignement des tarifs sur ceux constatés dans ce secteur économique.

Les charges courantes de gestion se déclinent selon le graphique ci-après et feront, par catégorie, l'objet des développements qui suivent.



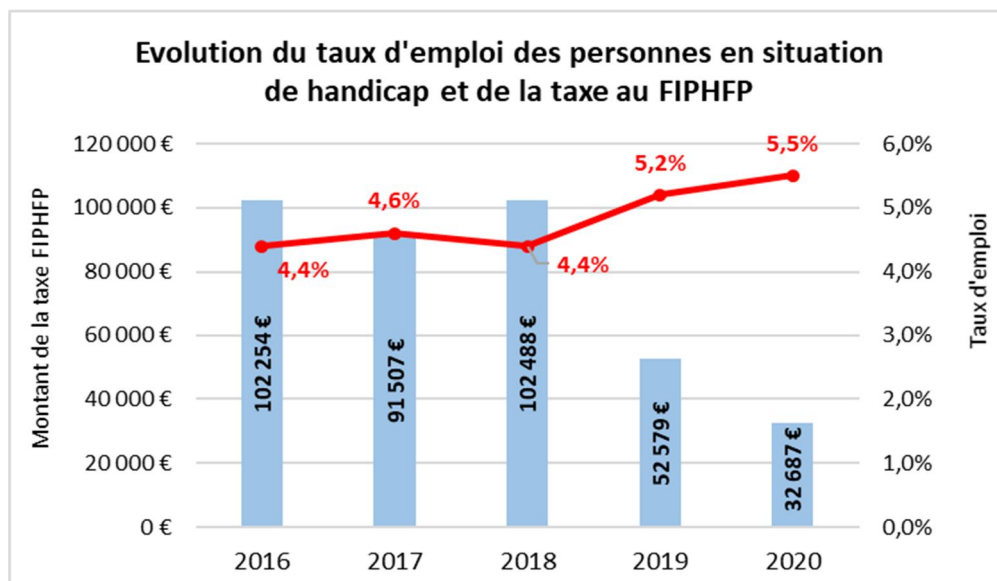
- Les charges liées au personnel :

	Réalizations 2020	Evolution 2019 / 2020	
		en euros	en %
Logements de fonction	19.502	-40.250	-67,4 %
Assurances pour le personnel	207.558	+28.509	+15,9 %
Achats pour la restauration (hors formation)	129.384	-51.987	-28,7 %
Autres charges de gestion liées au personnel	86.686	-77.984	-47,4 %
CHARGES COURANTES LIEES AU PERSONNEL	443.130	-141.712	-24,2 %

A l'exception des assurances, l'ensemble des dépenses de cette catégorie enregistre une baisse :

- o en septembre 2020, il est acté la fin de l'attribution des logements de fonction,
- o *les confinements successifs ainsi que le maintien en télétravail des agents entre ces périodes justifient la contraction des achats pour la restauration,*
- o la hausse du taux d'emploi des personnes en situation de handicap contribue à la baisse de 20.000 € (- 38 %) de la taxe versée au fonds pour l'insertion des personnes handicapées,

⁴ ARI : Appareil Respiratoire Isolant



- o malgré des recrutements aussi soutenus qu'en 2019, les indemnités de changement de résidence ainsi que les frais de formation ou de concours remboursés aux collectivités se sont avérés très inférieurs à ceux réglés en 2019 (- 55.000 €).

Par ailleurs ainsi que mentionné précédemment, la renégociation des conditions tarifaires de la protection statutaire des SPP et des PAT et de la protection sociale des SPV a entraîné une augmentation des primes d'assurances versées en 2020 de près de 16 % (+ 28.500 €). Le montant de ce poste reste cependant à un niveau inférieur de près de 100.000 € à celui de 2017 correspondant aux précédents marchés.

Retraités des éléments COVID, les charges liées au personnel sont estimées à 509.000 € enregistrant une diminution de 12,9 % soit 76.000 €.

- Les charges liées au patrimoine immobilier :

	Réalisations 2020	Evolution 2019 / 2020 en euros	en %
Fluides	1.511.254	+31.443	+2,1 %
Entretien, réparation, nettoyage des bâtiments et espaces verts	2.041.930	+85.663	+4,4 %
Loyers et charges locatives	125.123	+2.548	+2,1 %
Assurances des bâtiments	30.898	-35	-0,1 %
Gardiennage	2.800	-613	-18,0 %
Sinistres	33.302	-421	-1,2 %
PATRIMOINE IMMOBILIER	3.745.307	+118.585	+3,3 %

En 2020, une régularisation de trois années des consommations de fuel a été réalisée pour un montant total de 12.400 € ramenant ainsi la hausse des dépenses consacrées aux fluides à seulement 19.000 €, soit + 1,3 %. Cette hausse est uniquement due aux augmentations tarifaires et de taxes, les consommations en gaz et électricité ayant respectivement diminué de 2,4 % et 7 %.

Concernant la hausse des dépenses d'entretien des bâtiments, il peut être noté qu'au cours de l'exercice 2020, la régularisation de la maintenance des bacs et séparateurs d'hydrocarbures et le traitement des boues pour l'année 2019 a impacté ce poste de 30.000 €. En outre, le nombre et le coût unitaire des réparations sur les portes et portails ont augmenté en 2020.

En revanche, durant la 1^{ère} période de confinement les ESAT⁵ n'étaient pas autorisés à réaliser leurs prestations. En conséquence, l'entretien des espaces verts n'a pas eu lieu en avril et mai induisant une économie de 11.000 €. Les restrictions d'activités ont également pesé sur l'achat de fournitures pour la réalisation de travaux en régie (- 20.000 €).

Un surcroît de 16.000 € sur les produits d'entretien nécessaires au nettoyage des locaux a été constaté en raison des protocoles sanitaires relatifs à la COVID.

Ainsi, hors les impacts de la crise sanitaire, les charges d'entretien du patrimoine immobilier auraient augmenté de 133.000 € (+ 3,7 %) pour s'établir à 3.760.000 €.

Ce poste de dépenses est en constante évolution depuis 2016 avec un taux d'augmentation annuel moyen de 4,9 %.

- Les charges liées au patrimoine mobilier :

	Réalisations 2020	Evolution 2019 / 2020	
		en euros	en %
Véhicules	2.899.112	-304.873	-9,5 %
▪ Entretien et réparation	1.447.189	-89.593	-5,8 %
▪ Carburant et péages	971.051	-234.949	-19,5 %
▪ Assurances	404.162	+11.786	+3,0 %
▪ Sinistres	76.710	+7.883	+11,5 %
Matériels de secours	369.171	+60.817	+19,7 %
Logiciels et matériels informatiques	434.526	-10.914	-2,5 %
Autres matériels	70.325	-2.822	-3,9 %
PATRIMOINE MOBILIER	3.773.134	-257.792	-6,4 %

Comme indiqué au paragraphe sur les impacts de la COVID-19 (§ II), le SDIS a constaté une forte contraction des interventions sur l'année. Ce phénomène a eu pour effet de réduire les consommations de carburant d'un montant estimé à 124.000 € et de péage de 8.000 €.

Par ailleurs, la moindre utilisation des véhicules a contribué également à réduire de 32.000 € les frais de maintenance des véhicules. Un constat identique est réalisé sur les frais de nettoyage des tenues de sapeurs-pompiers (- 18.000 €).

Le solde des impacts de la COVID sur les charges liées au patrimoine mobilier est estimée à – 182.000 €. Sans ces événements, les réalisations se seraient élevées à 3.955.000 € en diminution de 1,9 %.

La réduction de dépenses la plus notable porte sur les carburants. A la baisse des consommations s'est ajoutée une diminution du prix à la pompe par rapport au prix moyen de 2019. L'économie liée à la baisse des prix est estimée à 111.000 €.

En revanche concernant l'entretien des matériels de secours, la mise en œuvre des protocoles GODR⁶ « toxicité des fumées » et des dotations collectives des tenues de feu a entraîné une forte augmentation des dépenses de nettoyage (+ 33.000 €). Dans le même temps, le coût des contrôles périodiques des bouteilles ARI a subi une forte inflation à l'occasion du renouvellement du marché, la tarification précédente se positionnant très en deçà des prix pratiqués sur ce secteur économique.

Le poste de dépenses « assurances véhicules » comprend à la fois la couverture des risques portant sur la flotte automobile du SDIS, les embarcations nautiques ainsi que sur les véhicules des SPV se rendant sur intervention. L'évolution constatée correspond aux variations des parcs enregistrés sur l'année et à l'application des indices de révision prévus dans ces trois contrats.

⁵ ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

⁶ GODR : Guide Opérationnel Départemental de Référence

• Les autres charges courantes (hors formation) :

	Réalisations 2020	Evolution 2019 / 2020 en euros	en %
Dépenses des moyens généraux	887.743	-197.092	-18,2 %
▪ Dont télécommunications	467.685	-125.197	-21,1 %
▪ Dont impressions (y compris impressions en interne)	116.187	-8.185	-6,6 %
▪ Dont frais de mission et déplacements	31.738	-32.068	-50,3 %
▪ Dont gestion des déchets	94.174	+9.235	+10,8 %
▪ Dont frais de réception et séminaires	24.817	-22.323	-47,4 %
▪ Dont fournitures administratives	38.310	-16.581	-30,2 %
Frais d'intervention autres SDIS	246.959	+6.028	+2,5 %
Dépenses de communication hors impression	37.169	-9.641	-20,6 %
Redevance ANTARES	287.054	+2.331	+0,8 %
Habillement	201.113	-45.288	-18,4 %
Logiciels – Droits d'usage	45.275	-4.918	-9,8 %
Dépenses diverses	283.684	-67.775	-19,3 %
▪ Dont assurance responsabilité civile	32.825	-29.017	-46,9 %
▪ Dont entretien du linge	21.748	+8.264	+61,3 %
▪ Dont honoraires et audit	15.617	-13.686	-46,7 %
▪ Dont frais juridiques et d'actes	22.528	-17.378	-43,5 %
Fournitures opérationnelles	1.175.330	+509.821	+76,6 %
QVT	6.233	-15.932	-71,9 %
AUTRES CHARGES COURANTES (hors formation)	3.170.560	+177.534	+5,9 %

De nombreux impacts de la crise sanitaire sont relevés sur cet ensemble de dépenses. On y constate un surcroît de dépenses. Les plus marquants concernent :

- o les fournitures opérationnelles : les achats de masques, combinaisons, gants, gel hydro alcoolique, ... effectués dans le cadre de la prévention des agents et plus particulièrement des sapeurs-pompiers en intervention se sont élevés à 524.000 €. L'accroissement des fournitures opérationnelles est dû exclusivement à ces achats ; sans ces derniers, ce poste de dépenses aurait diminué de 14.000 € (- 2,1 %) ;
- o les déchets : l'utilisation de kits de protection lors des interventions en cas de suspicion de COVID ainsi que la campagne de tests menée à l'aéroport de Nantes ont amené à traiter des volumes de DASRI⁷ plus conséquents, d'où un surcoût en 2020 de plus de 7.000 €.

A l'inverse, d'autres dépenses ont fait l'objet d'importantes restrictions du fait des baisses d'activités consécutives notamment aux confinements, il s'agit notamment :

- o des frais de déplacement : de nombreux évènements (séminaires, réunions) se sont déroulés sous la forme notamment de webinaires induisant l'annulation des déplacements prévus. La non consommation s'élève à 51.000 € ;
- o des frais de réception et séminaires : les cérémonies et rassemblements étant prohibés, une économie de 56.000 € est identifiée ;
- o des affranchissements : du fait des confinements, les dépenses d'affranchissement ont été impactées (- 8.500 €), les modes de communication dématérialisés ayant été privilégiés ;
- o des fournitures de bureau et papeterie : ce poste a également bénéficié de la baisse des consommations en raison de la mise en place du télétravail (- 13.000 €) ;
- o des actions dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail (QVT) : elles ont fait l'objet d'annulation induisant une réduction des réalisations de 20.500 € par rapport aux prévisions.

Ainsi, retraitées des éléments relatifs à la pandémie, les autres charges courantes hors formations auraient diminué de 6,9 % soit - 208.000 €.

⁷ DASRI : Déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux

Parmi les éléments contribuant à cette réduction, est à noter la relance de marchés publics ayant permis au SDIS de bénéficier de tarifs plus favorables :

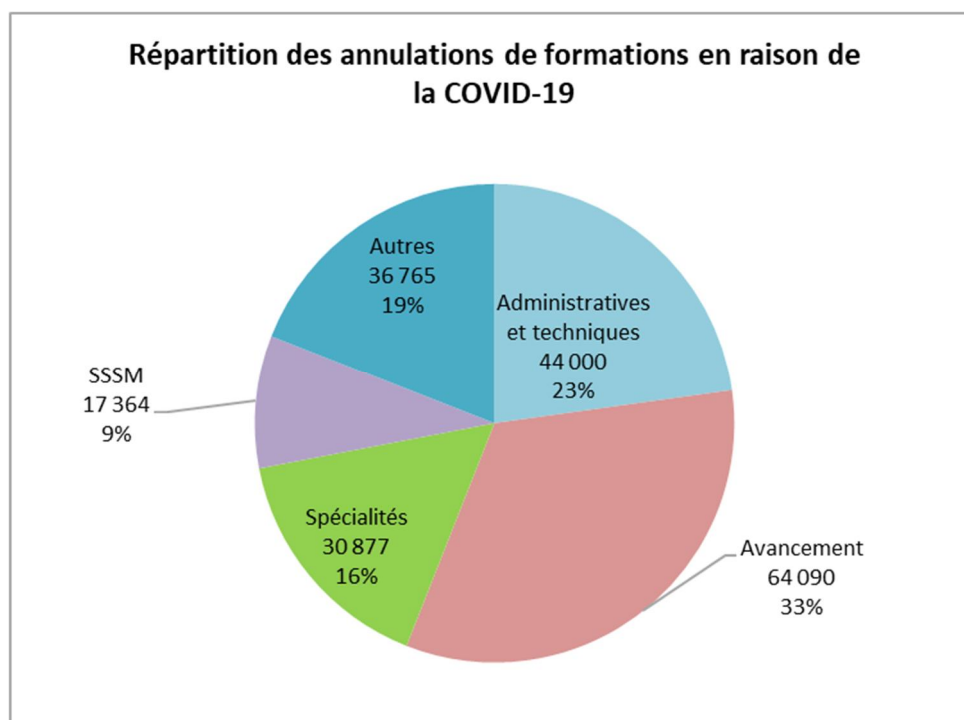
- o Les frais de télécommunication : cela concerne les marchés de VPN (liaisons informatiques) et de téléphonie mobile conduisant à une diminution de près de 126.000 € ;
- o L'assurance « responsabilité civile » : - 29.000 €.

Il est également constaté une baisse (- 44.000 €) des réalisations sur les achats d'habillement. Une part de cette diminution peut être imputée aux difficultés d'approvisionnements rencontrées. Toutefois, il convient également de préciser que le niveau atteint en 2019 sur ce poste de dépenses était particulièrement élevé. Le montant des dépenses 2020 bien qu'inférieur se rapproche de celui de 2018.

Enfin en 2019, un audit sur la sécurité informatique avait été réalisé pour un montant de 9.500 €, celui-ci n'a pas été reconduit en 2020.

- Les charges directes de formation :

D'un montant de 920.809 €, elles ont diminué de 22,7 % par rapport à 2019. Cette baisse, totalement imputable à la crise de la COVID, résulte d'une interruption de plusieurs mois dans l'organisation des formations dès la 1^{ère} période de confinement. Seule une partie de ces annulations a pu faire l'objet d'une reprogrammation sur le reste de l'année. La répartition des annulations est la suivante :



Ces annulations se sont accompagnées également d'une contraction des frais de déplacement de 50.000 €. Les charges courantes de formation se seraient élevées à 1.154.000 €, en baisse de 36.000 € par rapport aux réalisations de l'année 2019.

III.2.3 – Les subventions

Le SDIS verse de manière récurrente une subvention aux associations suivantes :

- o le Comité des Œuvres Sociales du SDIS (COS) : pour un montant de 515.300 €, soit une baisse de 10,4 % par rapport à 2019. En effet, la subvention est fixée de manière forfaitaire sur la base d'une convention. Ce forfait intègre le coût des agents mis à la disposition du COS par le SDIS. A compter du 1^{er} janvier 2020 deux agents au lieu de trois sont mis à disposition, ce qui explique la baisse de la subvention ;

- o l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique (UDSP44) : d'un montant de 125.100 €, la subvention a diminué de 4,1 % par rapport à 2019. Cette évolution résulte de la baisse du nombre d'heures de formations dispensées aux jeunes sapeurs-pompiers (JSP) qui passe de 1.453 heures en 2018 à 1.335 heures en 2019 ;
- o l'Œuvre des Pupilles : 1.800 €, ce montant est identique depuis 2003 ;
- o les Amis du Musée des Sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique. : 5.000 €, ce montant est identique depuis 2016. Une subvention complémentaire exceptionnelle de 1.500 € afin de renouveler l'équipement informatique de l'association avait toutefois été attribuée en 2019.

En 2020, une subvention de 2.650 € a également été attribuée à l'association RESCUE 44, afin de contribuer aux dépenses induites par la participation d'équipes de sapeurs-pompiers du SDIS au championnat du monde d'extraction (WRC).

III.2.4 – Les frais financiers

D'un montant de 1.034.000 €, les frais financiers diminuent de 32.000 € par rapport à 2019 (- 3,0 %), sous l'effet de la poursuite de la réduction du stock d'emprunt, et de taux d'intérêt toujours bas (cf. annexe 2 « Analyse de la dette »).

Toutefois, en fin d'année, la tension constatée sur les marchés financiers et consécutive à la crise économique due à la COVID s'est traduite par le règlement d'une échéance à taux dégradé sur un emprunt. Les frais financiers sur cet emprunt ont alors été augmentés de 63.500 €. En l'absence de cette échéance, les frais financiers se seraient élevés à 971.000 € et auraient diminué de 9 % par rapport au compte administratif 2019.

III.2.5 – Les provisions

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. Ce principe est repris dans la nomenclature budgétaire et comptable M61.

En 2020, le ralentissement de l'activité économique dû à la crise sanitaire s'est répercuté sur les marchés financiers ; le SDIS a procédé à l'ajustement des provisions pour risques et charges sur deux emprunts pour + 127.229 €.

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, il a été procédé à une reprise de 25.900 €.

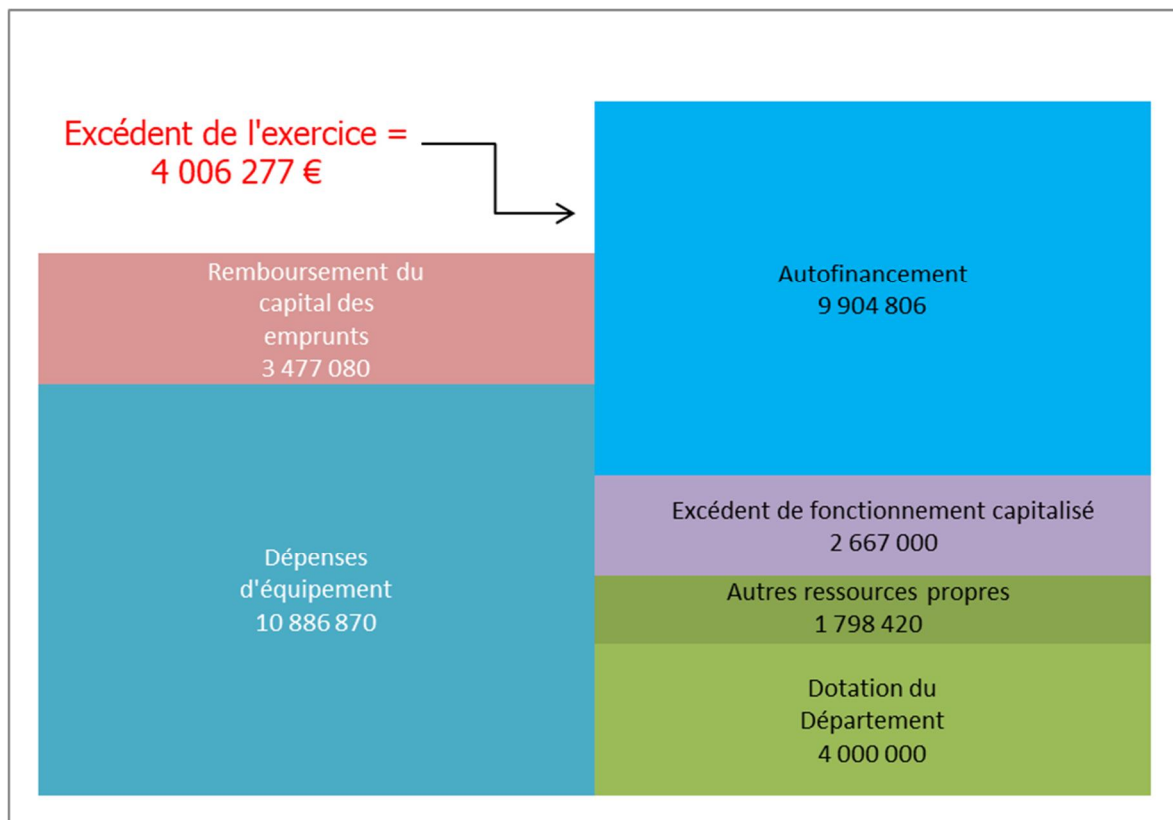
Les provisions ainsi constituées se répartissent donc au 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Type de provision	Montant total de la provision
Litiges et contentieux	301.500,00 €
Dépréciation des comptes de tiers	2.671,57 €
Risques et charges sur emprunts	133.500,00 €
Total	437.671,57 €

La liste complète des provisions constituées fait l'objet de l'annexe IV – A3 jointe à la maquette budgétaire.

IV – La section d'investissement

IV.1 – Présentation générale



IV.2 – Les recettes réelles d'investissement

Les ressources propres du SDIS sont constituées :

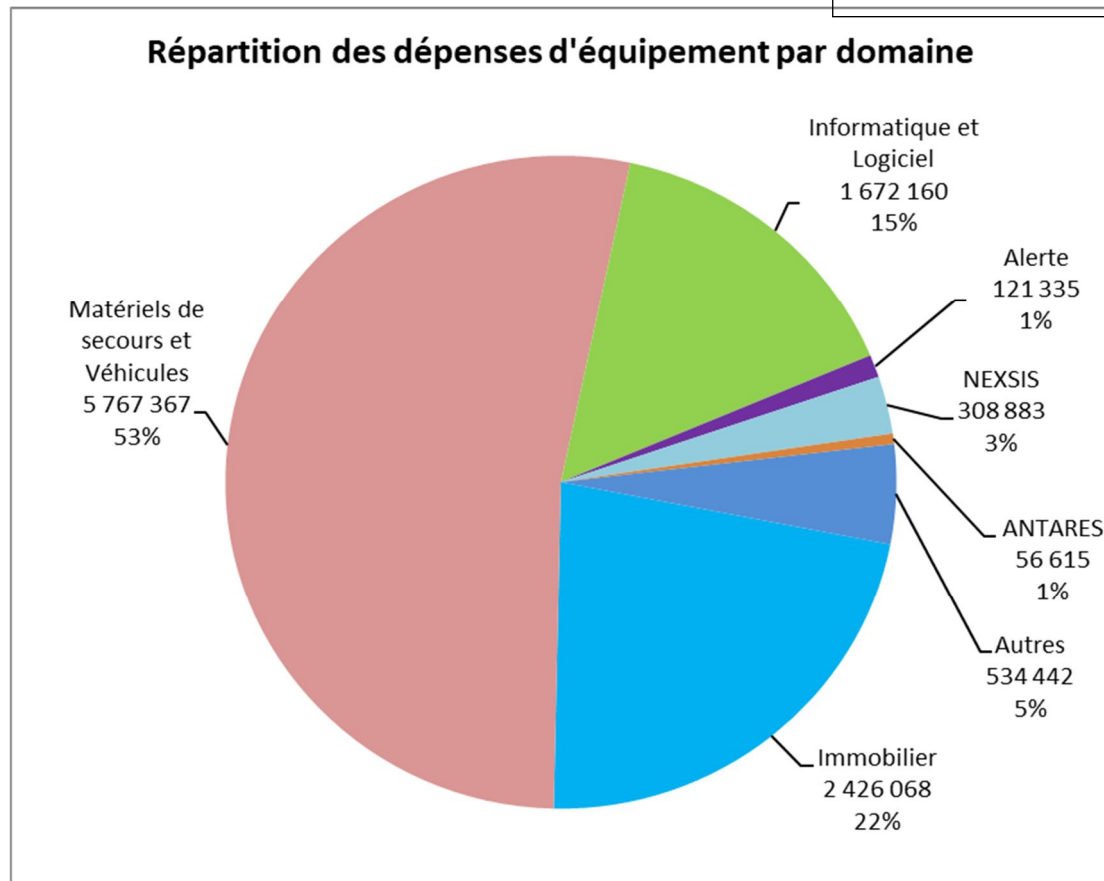
- o du FCTVA pour un montant de 1.797.180 € ;
- o d'une dotation du Département de 4.000.000 €.

Le résultat comptable de l'exercice 2019 a été capitalisé pour un montant de 2.667.000 €, équivalent au besoin de financement 2019.

En 2020 et pour la troisième année consécutive, aucune souscription d'emprunt n'a été réalisée.

IV.3 – Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2020, les dépenses d'équipement d'un montant de 10,9 M€ ont représenté 75 % des dépenses réelles d'investissement et se répartissent selon les proportions suivantes :



22 % des dépenses d'équipement ont été consacrées au domaine immobilier. Parmi ces dépenses peuvent être citées :

- o l'acquisition du terrain d'assiette pour la construction du futur groupement territorial Nord (598.000 €) ;
- o le démarrage ou la poursuite des chantiers de construction du CIS Paimboeuf (431.000 €), de la COMCIS Vay – Le Gâvre (339.000 €), de la COMCIS Paulx – Saint Etienne de Mer Morte (98.000 €) ;
- o la poursuite des études préalables des opérations de construction du Centre de Formation et d'Entraînement (CFE) (20.000 €), d'aménagement et d'extension du CIS Rezé (83.000 €) ;
- o le solde financier de la construction du CIS Ancenis (13.000 €) ;
- o l'entretien du patrimoine immobilier pour un montant de 842.000 €.

L'allongement du délai d'instruction de l'autorisation administrative n'a pas permis de commencer les travaux du CIR-CIS Pornic ; les crédits 2020 de cette opération représentent 39 % des non réalisations du domaine immobilier.

La délivrance de l'ordre de service de démarrage du chantier pour le CIS Paimboeuf n'est intervenue qu'après le 1^{er} confinement, engendrant un abandon de crédits de près de 299.000 €, soit 12 % des non réalisations du domaine immobilier.

Les acquisitions de véhicules se sont élevées à 2.701.000 € et se répartissent selon le graphique suivant.

A ces acquisitions s'ajoutent des actions :

- o de reconditionnement de 4 FPT⁸ en tuyau en écheveau pour 66.000 €,
- o de transformation de VTU⁹ en 5 VSPR¹⁰ et 2 prototypes pour 87.000 €,
- o d'adaptation de l'ensemble des VSAV¹¹ afin d'accueillir les nouveaux DSA¹² pour 52.000 €.

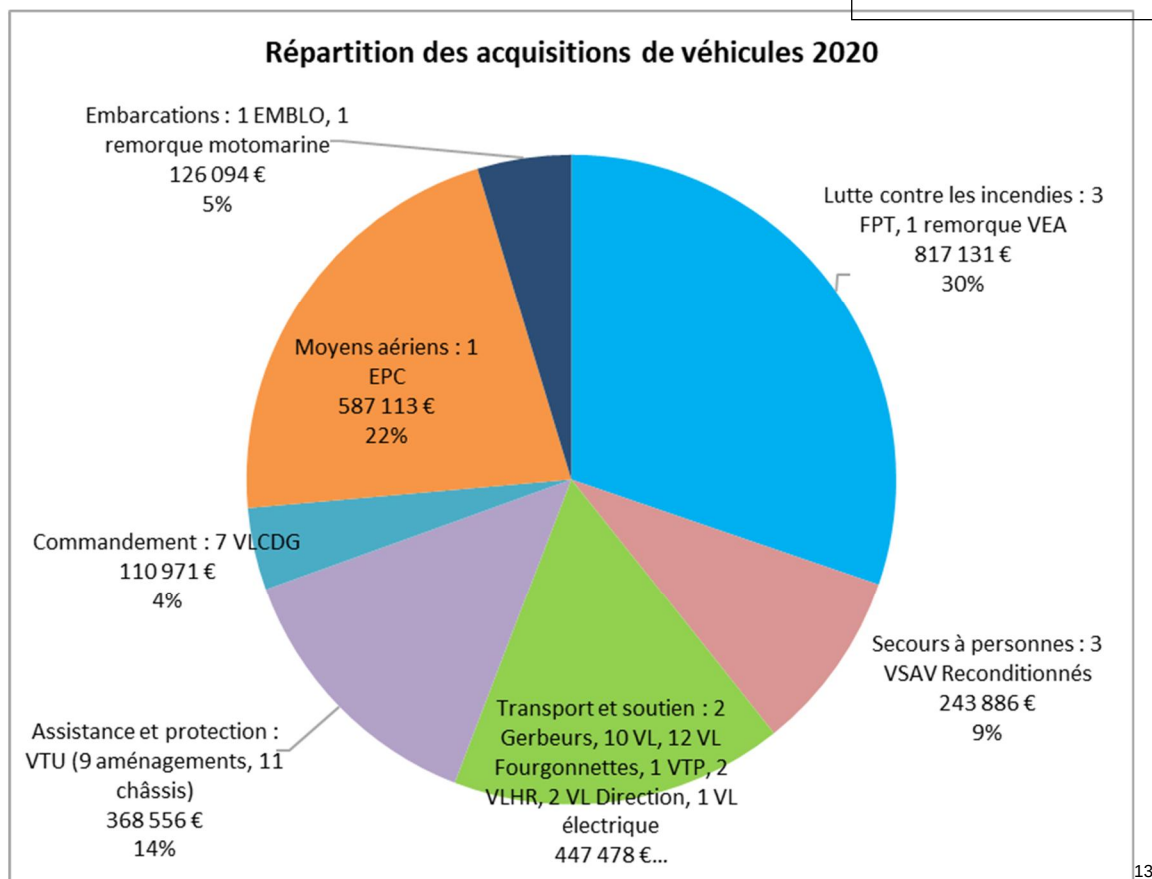
⁸ FPT : Fourgon Pompe Tonne

⁹ VTU : Véhicule Tous Usages

¹⁰ VSPR : Véhicule Secours Protection Routière

¹¹ VSAV : Véhicule Secours Aux Victimes

¹² DSA : Défibrillateur Semi-Automatique



13

L'allongement des délais de fabrication du fait de la crise sanitaire a fortement impacté les réalisations sur les acquisitions de véhicules. Plus de 2 M€ n'ont ainsi pu être comptabilisés en 2020 et ont fait l'objet de réinscriptions sur l'exercice 2021.

D'un montant de 2.820.000 € (26 % du total des dépenses d'équipement), les dépenses en matériels de secours ont concerné l'achat :

- o d'habillement pour 1.208.000 € comprenant notamment la dotation d'incorporation de 17 nouveaux SPP, la mise en œuvre des dotations collectives en EPI¹⁴ pour les plateaux techniques, les achats complémentaires de TSI¹⁵.
 - o de matériels médicaux et bio médicaux pour 945.000 € dont 682.000 € ont été consacrés à l'acquisition des moniteurs T7 (nouveaux DSA). Au total, l'opération de renouvellement des DSA s'est déroulée sur 2 ans pour un montant total de 1.312.000 €.
- Les acquisitions spécifiques à la crise sanitaire (masques tissus destinés aux agents du SDIS + thermomètres) se sont élevées à 106.000 €.*
- o d'équipements pour les équipes spécialisées pour 78.000 €
 - o d'autres matériels de secours pour 589.000 €. Cela concerne les compléments d'armement des VSPR, le renouvellement des extincteurs, le renouvellement des matériels d'assistance respiratoire.

¹³ Lexique du graphique : EPC = échelle pivotante combiné, EMBLO = Embarcation lourde, VEA = véhicule énergie alternative, VTU = véhicule tous usages, FPT = fourgon pompe tonne, VSAV = véhicule de secours et d'assistance aux victimes, VTP = véhicule transport de personnes, VL = véhicule léger, VLHR = véhicule léger hors route, VLCDG = véhicule chef de groupe

¹⁴ EPI : Equipement de Protection Individuelle

¹⁵ TSI : Tenue de Service et d'Intervention

Les dépenses de matériels informatiques et de logiciels se sont élevées à 1.672.000 € et ont concerné pour :

- o 52 % l'acquisition et la maintenance des progiciels logiciels : progiciels de gestion financière (86.000 €), de gestion des ressources humaines (43.000 €), de gestion de stocks (28.000 €), de pilotage de l'activité du SDIS (52.000 €), de la prévision opérationnelle (64.000 €), de gestion des ressources administratives (46.000 €), de gestion des systèmes informatiques (306.000 €), de sécurité informatique (121.000 €) ainsi que le développement de logiciels collaboratifs (60.000 €) ;
- o 48 % ont été consacrés notamment au renouvellement des matériels système (serveurs, ...) pour 172.000 €, des matériels informatiques (écrans, portables, stations graphiques, ...) pour 313.000 €, des matériels destinés à renforcer la sécurité pour 101.000 €, et de téléphonie pour 111.000 €.

Les dépenses en équipements informatiques, logiciels et portatifs destinés à l'alerte et au réseau ANTARES ont représenté plus de 1 % des dépenses d'équipement soit 178.000 €.

En 2019, le SDIS s'est engagé à verser une subvention d'un montant total de 1,3 M€ au titre de sa participation au projet national de développement du système d'information unifié NEXSIS. Une 1^{ère} avance de 991.000 € a été réglée en 2019, le solde de la subvention (309.000 €) en 2020.

Les autres dépenses d'équipement telles que le mobilier, les matériels de formation, les outillages d'atelier se sont élevées à 534.000 €, dont 39.000 € destinés à l'acquisition de distributeurs de boissons, 34.000 € pour les armoires séchantes et 37.000 € pour des lave-linges et sèche-linges.

Il est à noter également le remboursement du capital des emprunts pour un montant total de 3.477.000 €.

IV.4 – Les autorisations de programme

IV.4.1 – La clôture des autorisations de programme

Au cours de l'exercice 2020, des opérations pluriannuelles d'investissement gérées selon le mécanisme des autorisations de programme ont pris fin. Leur exécution a été la suivante :

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté de l'AP	Total des réalisations
CIS Ancenis	100-2009-12	7.000.000	6.951.586
COMCIS Mesquer – St Molf	100-2015-3	527.000	505.385
Progiciel de gestion stocks et parcs	600-2011-21	275.000	218.094
TOTAL		7.802.000	7.675.065

IV.4.2 – La situation des autorisations de programme

La situation des autorisations de programme au 31 décembre 2020 est la suivante :

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté de l'AP	Total des réalisations au 31/12/20	Crédits de paiements 2021*	Reste à ventiler
CIS Paimboeuf <i>dont mobilier</i>	100-2009-17	988.000 <i>50.000</i>	478.075	481.000 <i>15.000</i>	28.925
CFE	100-2009-18	19.000.000	2.195.914	125.000	16.679.086
CIS - CIR Pornic <i>dont mobilier</i>	100-2013-2	11.651.000 <i>95.000</i>	1.821.359	1.987.000 <i>7.000</i>	7.842.641 <i>88.000</i>
COMCIS Paulx – St Etienne de Mer Morte <i>dont mobilier</i>	100-2017-1	337.000 <i>11.000</i>	299.359 <i>10.085</i>	8.500	29.141
CIS Rezé – Aménagement extension	100-2018-1	4.300.000	110.242	170.000	4.019.758
COMCIS Vay – Le Gâvre <i>dont mobilier</i>	100-2018-2	935.000 <i>50.000</i>	381.841	519.200 <i>20.000</i>	33.959
CIS - CIR Derval <i>dont mobilier</i>	100-2019-1	3.305.000 <i>50.000</i>	133	62.500	3.242.367 <i>50.000</i>
Groupe Nord <i>dont mobilier</i>	100-2020-1	3.816.000 <i>95.000</i>	598.138	62.500	3.155.362 <i>95.000</i>
Entretien du patrimoine immobilier 2017 - 2021	200-2017-1	4.653.000	3.183.522	1.258.000	211.478
Véhicules – reconditionnement tuyaux en écheveaux	400-2015-2	576.000	391.348	70.000	114.652
Transformation VTU en VPR	400-2019-1	555.000	60.298	210.000	284.702
Programme Véhicules 2020	400-2019-2	6.050.000**	1.095.743	4.954.000	257
Programme Véhicules 2021	400-2020-1	2.656.000	0	1.517.000	1.139.000
TOTAL		58.822.000	10.615.972	11.424.700	36.781.328

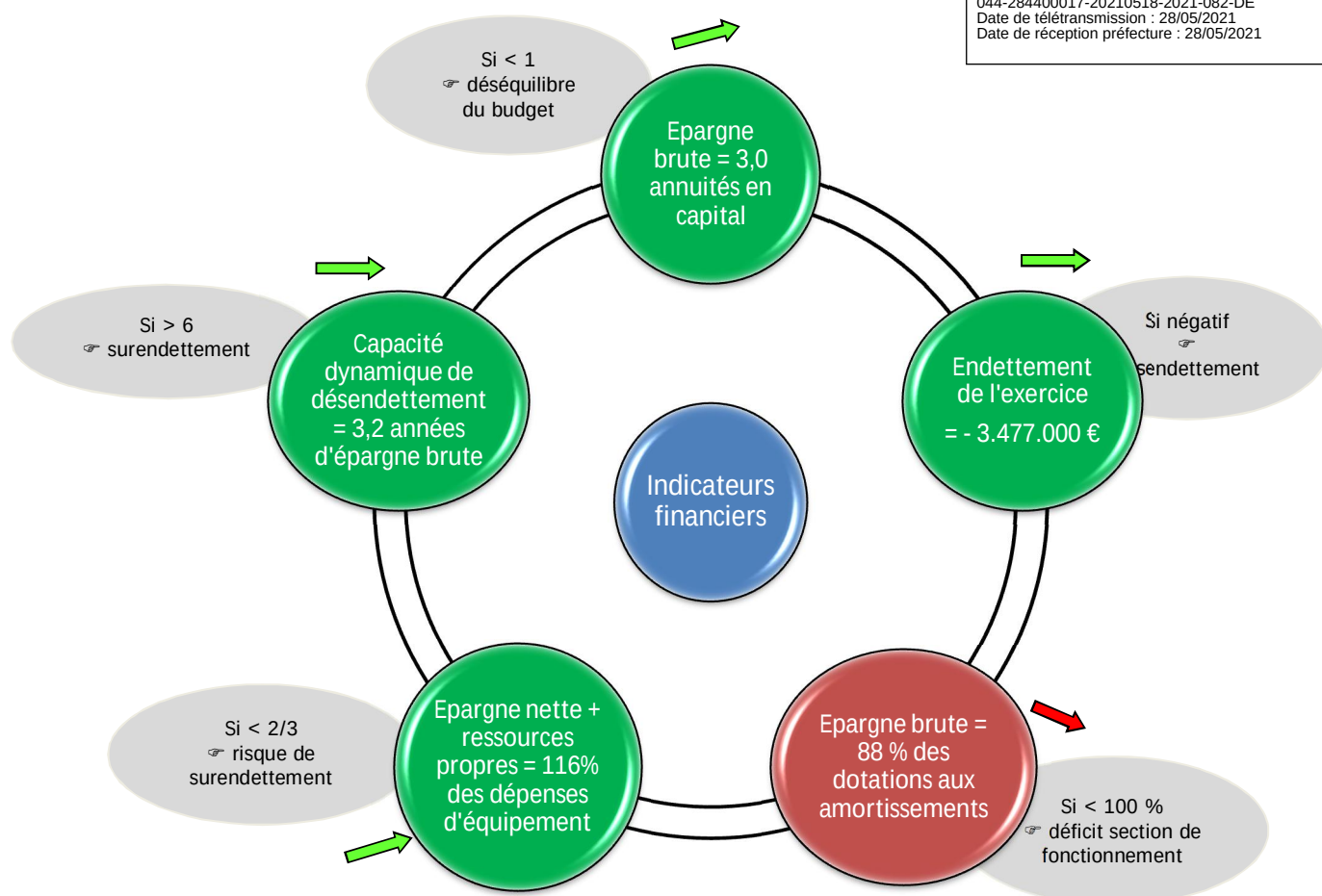
* Les crédits de paiement indiqués prennent en considération les propositions de la DM1 2021 présenté à l'occasion de cette même séance du Conseil d'Administration.

** Le montant de l'autorisation de programme tient compte des ajustements adoptés lors du Budget Primitif 2021.

V – Les indicateurs financiers

Le compte administratif 2020 se traduit par les niveaux d'indicateurs suivants :

	Valeur au 31/12/2020	Evolution par rapport à 2019
Stock de dette	32.812.365 €	- 3.477.080 €
Epargne brute (ou CAF)	10.330.704 €	- 8,0 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,1 %</i>	<i>/</i>
Epargne nette	6.853.624 €	- 0,7 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>6,7 %</i>	<i>/</i>
Capacité de désendettement (en années de CAF)	3,2	<i>/</i>



Situation de l'indicateur



Evolution de la valeur de l'indicateur par rapport au CA 2019



Amélioration



Dégradation

Les soldes intermédiaires de gestion du compte administratif 2020 affichent des résultats meilleurs que ceux attendus à l'occasion de l'adoption du budget primitif 2020 mais confirment toutefois la tendance annoncée.

En effet, le solde net des impacts de la COVID-19 (§ II) est favorable au SDIS, avec une réduction des dépenses réelles de fonctionnement supérieure de 569.600 € au surcroît de dépenses induites par les mesures sanitaires mises en œuvre. En conséquence, il améliore très nettement le niveau des épargnes. Retraitée des effets de la pandémie sur le budget du SDIS, l'épargne brute se serait établie à 9.818.000 € soit 9,6 % des recettes réelles et enregistrant une baisse de 12,5 % par rapport à 2019, alors que l'épargne nette d'un montant de 6.341.000 € (taux d'épargne nette = 6,2 %) aurait diminué de 8,1 % => valeurs proches de celles prévues au BP 2020.

Les évolutions des charges de personnel poussées par la masse salariale et la relance des recrutements induisent des dépenses réelles de fonctionnement plus dynamiques que les recettes et contribuent largement à l'effet dit « ciseaux » constaté depuis 2019 et à la contraction des épargnes.

Le phénomène d'insuffisance des recettes réelles de fonctionnement pour la couverture de la totalité des dotations aux amortissements de l'exercice, observé depuis 2019 s'est amplifié conduisant à un déficit structurel accru : 2019 = - 151.000 €, 2020 = - 1.531.000 €. Le recours à la neutralisation des dotations aux amortissements des bâtiments publics s'accroît en conséquence, les prévisions pour 2021 atteignant la limite maximale de cette procédure avec 3 M€ obérant d'autant l'autofinancement du SDIS dans une perspective d'accroissement des dépenses d'équipement dans les années à venir.

Toutefois, la reprise des dépenses d'équipements en 2020 n'a pas eu lieu comme prévu : 2,5 M€ de dépenses n'ayant pas été réalisés en raison de retards consécutifs aux restrictions d'activité. En conséquence, le niveau des dépenses d'équipement est inférieur de 3.000.000 € à celui de 2019 et n'a pas eu d'impact sur la capacité de désendettement du SDIS qui se maintient à 3,2 années d'épargne brute compte tenu de la poursuite du désendettement : - 41,1 M€ depuis 2010.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- *Approuver le compte administratif de l'exercice 2020*
- *Prononcer la clôture des autorisations de programme :*
 - o *n°100-2009-12 CIS Ancenis,*
 - o *n°100-2015-3 COMCIS Mesquer – Saint Molf et*
 - o *n°600-2011-21 Progiciel de gestion stocks et parcs.*